



Maisons De Naissance avec Emmanuelle Sampers Gendre et Catherine Piraud Rouet

La demande de Maisons De Naissance (MDN) remonte à 1998.

Définition européenne d'une MDN : extra-muros d'une structure hospitalière, gérée uniquement par des sage-femmes en accompagnement global.

Le plan périnatalité 2005-2007 n'a pas repris l'aspect extra-muros mais accepte l'accompagnement global.

Plusieurs projets intra-muros se sont développés, mais il n'y a toujours pas de décret du ministère de la santé pour les officialiser.

Limites des projets de Pontoise ou des Bluets : le travail se fait dans la partie « MDN » mais la femme doit être transférée en salle de naissance classique pour l'expulsion.

Les sage-femmes ne peuvent pas faire les suites de couches, l'accompagnement « global » s'arrête à la naissance du bébé.

Poids des aspects législatifs, pas de volonté politique, les syndicats de gynéco-obstétriciens freinent les projets.

La sécurité sociale française ne rembourse pas les accouchements en MDN transfrontalière (Belgique, Allemagne).

Création d'une association « naissances sans frontières ».

Il faut continuer à faire des courriers, à insister auprès des députés, à se faire entendre par nos élus (cf actions du CIANE)

Problème : démobilisation des sage-femmes et des parents après plusieurs années de vaines luttes, besoin de nouvelles énergies.

Notes de Frédérique Horowitz